

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DELSON

RÈGLEMENT NUMÉRO 741-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 741 DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES RENDUS
PAR LA VILLE DE DELSON POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2024, le Règlement numéro 741 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la ville de Delson pour l'exercice financier 2025 a été adopté;

CONSIDÉRANT que certains tarifs donnés apparaissant aux annexes III et IV dudit règlement sont erronés et doivent être remplacés.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Les annexes III et IV du règlement numéro 741 sont remplacés par les annexes suivantes du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le Règlement numéro 741 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la ville de Delson pour l'exercice financier 2025 et entre en vigueur conformément à la loi.

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier

Avis de motion :	21 janvier 2025
Présentation et dépôt :	21 janvier 2025
Adoption du règlement	11 février 2025
Avis d'entrée en vigueur :	
Entrée en vigueur :	

ANNEXE III

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
article 1 c)**

DESCRIPTION	TARIF
1. MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE	
<p>Plan d'urbanisme, zonage, lotissement, construction, PIIA, PAE, PPCMOI, permis et certificats, usages conditionnels</p> <p>Étude préliminaire (non remboursable) et déductible de la facture totale</p> <p>Demande et publication d'avis</p>	<p>25 % du coût de la demande</p> <p>3 000 \$</p>
2. DEMANDE D'URBANISME	
<p>Demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble – PPCMOI</p> <p>Étude préliminaire (non remboursable) et déductible de la facture totale</p> <p>Demande et publication d'avis</p>	<p>25 % du coût de la demande</p> <p>3 000 \$</p>
<p>Dérogation mineure</p> <p>Étude préliminaire (non remboursable) et déductible de la facture totale</p> <p>Demande et publication d'avis</p> <p>Pour un correctif : (H-1 et H-2)</p> <p>Autres groupes d'usages</p> <p>Pour un nouveau projet :</p> <p>(H-1 et H-2)</p> <p>(H-3)</p> <p>Autres groupes d'usages</p>	<p>25 % du coût de la demande</p> <p>450 \$</p> <p>1 000 \$</p> <p>750 \$</p> <p>1 000 \$</p> <p>2 500 \$</p>
<p>Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)</p> <p><u>Résidentiel</u></p> <p>Construction d'un bâtiment de deux unités de logements ou plus</p> <p>Modification, agrandissement, réparation, rénovation ou amélioration d'un bâtiment de deux unités de logement ou plus</p> <p>Aménagement paysager et aménagement des espaces de stationnement résidentiels d'un bâtiment de deux unités de logement ou moins</p> <p>Aménagement paysager et aménagement des espaces de stationnement résidentiels d'un bâtiment de trois unités de logement ou plus</p> <p>Lotissement</p>	<p>150 \$ pour le premier logement + 25 \$ par logement additionnel maximum 2 500 \$</p> <p>150 \$</p> <p>Gratuit</p> <p>100 \$</p> <p>100 \$</p>

DESCRIPTION	TARIF
Tous travaux ou bâtiments exigeant une analyse par PIIA à l'exception des bâtiments d'habitation unifamiliale	75 \$
Toutes modifications à un PIIA déjà approuvé	100 \$
<u>Commercial, industriel, institutionnel, mixte</u>	
Nouvelle construction	300 \$ frais de base + 1 \$ / 10 m ² de superficie supérieure à 1 000 m ² Maximum 500 \$
Modification, agrandissement, réparation, rénovation et amélioration d'un bâtiment	150 \$
Construction ou modification d'une enseigne, tous les secteurs (un requérant peut jumeler plusieurs enseignes sur une même demande)	100 \$
Aménagement paysager et aménagement des espaces de stationnement	150 \$
Lotissement	100 \$
Tous autres travaux ou bâtiments exigeant une analyse par PIIA	100 \$
Toutes modifications à un PIIA déjà approuvé	100 \$
Usage conditionnel	
Demande et publication d'avis	500 \$
3. PERMIS ET CERTIFICATS	
RÉSIDENTIEL	
Construction bâtiment principal unifamilial	500 \$
Construction bâtiment principal autre qu'unifamilial	
Pour la première unité de logement	500 \$
Pour chaque unité de logement additionnelle	300 \$
Réparation, rénovation, transformation, agrandissement du bâtiment principal	0,3 % de l'évaluation des travaux pour un montant minimum de 150 \$
Mise en place de fondation	1 000 \$
Installation d'un bâtiment temporaire	50 \$
Bureau de chantier ou bureau de vente	500 \$
Usage additionnel	
Logement accessoire	200 \$
Ajout d'une chambre (pour location de chambre)	100 \$
Construction et équipement accessoire	
Avant-toit, auvent, marquise, perron, escalier extérieur, rampe d'accès, escalier de secours, véranda, balcon, galerie, terrasse, terrasse surélevée, pavillon, pergola	50 \$
Remise	50 \$

DESCRIPTION	TARIF
Piscine creusée, semi-creusée (incluant leurs équipements, clôture et plate-forme d'accès et autres équipements accessoires)	100 \$
Piscine hors terre, démontable / gonflable, spa (incluant leurs équipements, clôture et plate-forme d'accès et autres équipements accessoires)	50 \$
Serre domestique	50 \$
Abris d'auto attenant	50 \$
Garage privé isolé	100 \$
Thermopompe	50 \$
Clôture, murets	50 \$
Clôture de piscine	Gratuit
Toutes autres constructions accessoires nécessitant un permis ou un certificat	50 \$
Affichage	
Enseigne pour un usage résidentiel unifamilial	50 \$
<u>Enseigne pour un usage résidentiel autre qu'unifamilial</u>	
Enseigne temporaire	100 \$
Enseigne permanente	200 \$
Aménagement de terrain	
Unifamilial	50 \$ Gratuit pour l'aménagement d'aire de stationnement écoresponsable
Autre qu'unifamilial	100 \$ frais de base + 2\$ / 1 000 \$ d'évaluation du coût des travaux
Ouvrage de captage d'eau souterraine, excavation pour géothermie	100 \$
Installation d'un ponceau	100 \$
Travaux sur fondation (fissure, drain français)	100 \$
Excavation, travaux de déblai ou de remblai	1 \$ / m ² Minimum 100 \$ Maximum 1 000 \$
Lotissement	
Opération cadastrale	100 \$ Par lot touché par l'opération cadastrale en excluant les rues et parcs cédés à la ville
Autre	
Travaux à proximité, en bordure, sur ou au-dessus d'un cours d'eau, d'une rive ou du littoral	100 \$
Démolition d'un bâtiment	Principal : 150 \$ Accessoire : 50 \$
Abattage d'arbres	Gratuit
Déplacement d'une construction sur une voie publique	100 \$

DESCRIPTION	TARIF
Renouvellement / prolongation de permis et certificat	50 % du coût initial du permis / certificat
4. PERMIS ET CERTIFICATS	
Commercial, industriel, institutionnel, mixte¹	
Demande de permis pour une nouvelle construction principale et agrandissement	500 \$ + 6 \$ par m ² de nouvelle superficie de plancher
Réparation, rénovation, transformation du bâtiment principal	Coût de base de 300 \$ + 6 \$ par 1 000 \$ d'évaluation du coût des travaux
Installation d'un bâtiment temporaire	100 \$
Mise en place de fondation	1 000 \$
Construction et équipement accessoire	
Entrepôt, lave-auto, atelier industriel, guérites, réservoir, balance	Coût de base de 300 \$ + 6 \$ / m ² de superficie de plancher
Réservoir servant à une réserve d'eau	300 \$ + 6 \$ / m ³ de volume du réservoir
Clôture, murets	150 \$
Terrasse commerciale	100 \$
Antenne de télécommunication commerciale, publique ou pour des fins industrielles	2 000 \$
Bureau de chantier ou bureau de vente	500 \$
Toutes autres constructions accessoires nécessitant un permis ou un certificat	Coût de base de 300 \$ + 6 \$ / m ² de superficie de plancher
Affichage	
Enseigne temporaire	100 \$
Enseigne permanente	200 \$
Aménagement de terrain	
Aménagement, agrandissement ou modification	250 \$ + 0,5 % de l'évaluation des travaux
Ouvrage de captage d'eau souterraine, excavation pour géothermie	100 \$
Installation de ponceau	100 \$
Travaux sur fondation (fissure, drain français)	100 \$
Excavation, travaux de déblai ou de remblai	1 \$ / m ³ Maximum 1 000 \$
Lotissement	
Opération cadastrale	150 \$ + 1 \$ / m ² de terrain compris dans un projet de lotissement sans excéder 5 000 \$ en excluant les rues et parcs cédés à la Ville

¹ Un usage mixte incluant un usage résidentiel peut être soumis à plusieurs tarifs.

DESCRIPTION	TARIF
Certificat d'occupation	
Nouvelle demande	100 \$
Changement de titulaire	50 \$
Autre	
Travaux à proximité, en bordure, sur ou au-dessus d'un cours d'eau, d'une rive ou du littoral	100 \$
Démolition d'un bâtiment	250 \$
Abattage d'arbres	Gratuit
Déplacement d'une construction sur une voie publique	100 \$
Renouvellement / prolongement de permis et certificat	50 % du coût initial du permis / certificat
5. DÉPÔT DE GARANTIE	
Résidentiel, commercial, industriel, institutionnel	
Remboursement des dépôts de garantie	100 % du montant quand l'ensemble des travaux sont terminés, conformément aux plans approuvés par la Ville
Certificat de localisation – nouvelle construction et agrandissement	1 000 \$
Remplacement d'un arbre après son abattage	200 \$
Entretien de la chaussée – domaine public	400 \$
Le dépôt sera conservé par la Ville pour la durée des travaux. Tout travail jugé nécessaire afin de nettoyer la voie publique ou pour réparer l'équipement public sera exécuté par les Services techniques et travaux publics ou son mandataire désigné par la Ville et déduit du montant du dépôt, et ce, sans préavis. Si le montant du dépôt n'est pas suffisant pour couvrir le coût des travaux effectués, le demandeur du permis concerné devra payer à la Ville le supplément.	
Dépôt de garantie lorsqu'exigé comme condition d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
<u>Projet résidentiel</u>	
Construction d'un bâtiment unifamilial, bifamilial et trifamilial	500 \$
Construction d'un bâtiment de plus de quatre unités de logement	250 \$ par logement Maximum 10 000 \$
Modification, agrandissement, réparation, rénovation ou amélioration d'un bâtiment d'usage habitation de trois unités de logement ou moins	250 \$
Modification, agrandissement, réparation, rénovation ou amélioration d'un bâtiment d'usage habitation de plus de trois unités de logement	1 000 \$
Projet intégré	20 000 \$

DESCRIPTION	TARIF
<u>Projet commercial, mixte, industriel, institutionnel</u> Construction, agrandissement, rénovation, transformation	10 000 \$
<u>Affichage</u>	
Enseigne de moins de 2 m ²	500 \$
Enseigne d'une superficie de 2 à 5 m ²	500 \$
Enseigne d'une superficie de plus de 5 m ²	1 000 \$
<u>Stationnement</u>	
Stationnement de 5 à 14 cases (nouveau et agrandissement)	1 000 \$
Stationnement de 15 à 50 cases (nouveau et agrandissement)	2 000 \$
Stationnement de plus de 50 cases (nouveau et agrandissement)	10 000 \$
<u>Aménagement paysager d'un terrain</u>	
Unifamiliale, bifamiliale, trifamiliale	250 \$
Multifamilial	500 \$
Commercial, industriel, institutionnel	1 000 \$

ANNEXE IV

SERVICE DES LOISIRS²
article 1 d)

DESCRIPTION	TARIF
1. Administration générale	
Remplacement carte citoyen / carte ami	2 \$ /carte
Dépôt pour prêt de clé	10 \$
Frais d'entretien et/ou de montage	1 fois et demie le tarif horaire de la salle visée.
2. Tarification des cours ou activités³	
La grille tarifaire est établie en fonction des coûts de l'animateur, du nombre de participants et d'offrir une tarification accessible aux citoyens.	
Sorties du camp de jour (transport inclus), activités culturelles et autres activités spéciales	Jusqu'à un maximum de 45 \$
3. Bibliothèque	
Document perdu / endommagé	
Document endommagé (encore utilisable)	5 \$
Document perdu ou rendu inutilisable	5 \$ + prix du document calculé à sa valeur réelle (collection locale).
Autres frais	
Frais non-résident	30 \$ /année par personne
Photocopies et impressions	0,25 \$ / feuille (noir et blanc) 0,75 \$ / feuille (couleurs)
Pour travaux étudiants	0,10 \$ / feuille (noir et blanc) 0,25 \$ / feuille (couleurs)
Télécopie (appels locaux seulement)	0,25 \$ / feuille
Sac réutilisable	2 \$

² Les conditions d'utilisation et de location de tous les locaux dont il est fait mention à la présente annexe sont énoncées à la Politique de location et d'utilisation des locaux.

³ **Modalités de remboursement**

- Lorsque l'activité est annulée par la ville, le participant est remboursé intégralement ou un crédit est laissé au dossier du client pour l'année en cours. S'il n'est pas utilisé, le participant sera remboursé.
- Le participant qui annule son inscription 10 jours ouvrables avant le début de l'activité est remboursé intégralement.
- Le participant qui annule son inscription moins de 10 jours ouvrables avant le début du cours se verra retenir 15 % du prix du cours.
- Aucune demande de remboursement ne sera possible à compter du début du 3^e cours, sans preuve médicale.
- Aucun crédit ne sera accordé pour des inscriptions tardives, le montant total de la session sera appliqué.

DESCRIPTION	TARIF
4. Tarification camp de jour⁴	
Camp régulier (chandail inclus, sorties exclues)	
▪ Résident	72 \$ / semaine (sem. de 4 jours) 90 \$ / semaine (sem. de 5 jours)
Service de garde	32 \$ / semaine (sem. de 4 jours) 40 \$ / semaine (sem. de 5 jours)
Autres Chandail supplémentaire	Prix coûtant
5. Location de locaux et de plateaux sportifs⁵	
Centre sportif	
Salle de réception	
Privés – incluant les commerces et industries	
▪ Résidents	41 \$ / heure
▪ Non-résidents	52 \$ / heure
Centre communautaire	
Sous-sol	
Privés – incluant les commerces et industries	
▪ Résidents	41 \$ / heure
▪ Non-résidents	52 \$ / heure
Bâtiment multifonctionnel La Jonction	
Delaware (grande salle)	
Privés – incluant les commerces et industries	
▪ Résidents	41 \$ / heure
▪ Non-résidents	52 \$ / heure
L'Express (cuisine)	
Privés – incluant les commerces et industries	
▪ Résidents	25 \$ / heure
▪ Non-résidents	40 \$ / heure
Hudson (chalet) ⁶	
Privés – incluant les commerces et industries	
▪ Résidents	22 \$ / heure
▪ Non-résidents	32 \$ / heure

⁴ **Modalités de remboursement :**

- Pour toute demande de remboursement faite avant le 13 juin 2025, des frais administratifs de 15 % seront conservés.
- À compter du 14 juin 2025, des frais de 50 \$ seront conservés.
- Après le 24 juin 2025, aucun remboursement ne sera effectué.
- Exception : remboursement au prorata des journées restantes, sur présentation d'un certificat médical. Toutefois, des frais de 15 % seront exigés.

⁵ Dans le cas des organismes reconnus, se référer à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes pour déterminer si un rabais ou une gratuité est applicable.

⁶ Notez que cet espace est aussi ouvert au public sur certaines plages horaires.

DESCRIPTION	TARIF
Église⁷ Concert adultes (maximum 10 heures) Concert jeunes (maximum 10 heures) Funérailles privées Location à l'heure Sous-sol Alcooliques Anonymes Narcotiques Anonymes Privés – Incluant les commerces et industries <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résidents ▪ Non-résidents 	540 \$ / jour 250 \$ / jour 140 \$ (3 heures) 70 \$ / heure jusqu'à un maximum de 540 \$ 50 \$ / mois (4 h par semaine) 80 \$ / mois (jusqu'à 4 h par semaine) 41 \$ / heure 52 \$ / heure
Terrains sportifs extérieurs Terrain de balle Contrat saisonnier (minimum 10 semaines) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résidents (incluant les commerces) ▪ Non-résidents Ponctuel <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résidents (incluant les commerces) ▪ Non-résidents 	30 \$ / heure 35 \$ / heure 35 \$ / heure 45 \$ / heure
Terrain de pétanque Redevance à la Ville – pour les non-résidents	10 \$ / personne
Terrain de soccer Contrat saisonnier (minimum 10 semaines) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résidents (incluant les commerces) ▪ Non-résidents Ponctuel <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résidents (incluant les commerces) ▪ Non-résidents 	30 \$ / heure 35 \$ / heure 35 \$ / heure 45 \$ / heure
Surface multifonctionnelle Contrat saisonnier (minimum 10 semaines) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résidents (incluant les commerces) ▪ Non-résidents Ponctuel <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résidents (incluant les commerces) ▪ Non-résidents 	30 \$ / heure 35 \$ / heure 40 \$ / heure 45 \$ / heure
En cas de situation exceptionnelle ou de force majeure, l'article 5.6 devrait permettre au directeur du Service des loisirs et avec l'autorisation du directeur général de surseoir à la grille tarifaire. Terrains sportifs intérieurs Surface glacée Patinage libre <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résidents (sur présentation de la carte citoyen) ▪ Autres Bâton-rondelle <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résidents (sur présentation de la carte citoyen) ▪ Autres 	Gratuit 4 \$ Gratuit 4 \$

⁷ Les heures excédentaires seront calculées au tarif horaire régulier.

DESCRIPTION	TARIF
Glace ⁸ Ville de Saint-Philippe Heures de pointe : Lundi au vendredi 18h à 22h Samedi et dimanche 8h à 22h	295 \$ / heure
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organismes reconnus 	180 \$ / heure
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Associations mineures non reconnues 	200 \$ / heure
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entreprise privée jeunesse⁹ 	245 \$ / heure
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat ou location 	297 \$ / heure
Heures hors pointe : Lundi au vendredi de 8h à 18h	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organismes reconnus 	95 \$ / heure
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Associations mineures non reconnues 	101 \$ / heure
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entreprise privée jeunesse 	125 \$ / heure
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat ou location 	156 \$ / heure
Heures hors pointe : Tous les jours après 22 h	182 \$ / heure
Compétitions ou événements	Tarifcation selon la politique de reconnaissance des organismes.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organismes reconnus 	82 \$ / heure

⁸ S'il advenait une annulation de la location par le demandeur en deçà d'un délai de 72 h, des frais d'administration de 25 % du montant total de la location avant taxes seront conservés par la Ville.

⁹ Les entreprises privées jeunesse doivent offrir des services uniquement à des jeunes de moins de 18 ans.

DESCRIPTION	TARIF
Surface cimentée	
Organismes reconnus	45 \$ / heure
Privés – incluant les commerces et industries	60 \$ / heure
Contrat saisonnier (minimum 10 semaines)	50 \$ / heure
Activité patin à roulettes ¹⁰	
Scolaire, association, entreprise	450 \$ 1 bloc de 3 heures Incluse
▪ Location de patins	
Scolaire et associations de Delson	225 \$ 1 bloc de 3 heures Incluse
▪ Location de patins	
Ouverture régulière	
▪ Enfants 12 ans et moins	7 \$
▪ 13 ans et plus	15 \$
▪ Location de patins	5 \$/paire
Événements et fêtes d'enfants qui incluent l'entrée pour le nombre de personnes spécifiées ¹¹ :	
▪ Location de patins ¹²	5 \$/paire
▪ Petite salle (15 personnes)	215 \$ 1 bloc de 3 heures
▪ Grande salle (20 personnes)	270 \$ 1 bloc de 3 heures
▪ Palais du patin exclusif (maximum 150 personnes)	750 \$ 1 bloc de 3 heures
Piste à l'étage du centre sportif (autre que pour patin à roulettes)	
Privés – incluant les commerces et industries	
▪ Résidents	32,50 \$ / heure
▪ Non-résidents	37,50 \$ / heure
Gymnases (Écoles Louis-Lafortune et des Cheminots)	
Ouverture et fermeture, si préparation de salle	1 h en sus du tarif régulier
Organismes reconnus	Même tarif visé par le protocole d'entente de la CSSDGS
Privés – incluant les commerces et industries	
▪ Résidents	36,50 \$ / heure
▪ Non-résidents	46,50 \$ / heure

¹⁰ Le conseil municipal permet à la directrice du Service des loisirs à autoriser des levées de fonds sur présentation de pièces justificatives adéquates.

¹¹ Tarif de l'ouverture régulière applicable pour chaque personne additionnelle pour la location de la petite salle et de la grande salle.

¹² Location gratuite des paires de patins pour les personnes incluses dans les forfaits.